

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL**

N° de dossier : 505-06-000029-228

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

JEAN VALIQUETTE

-et-

MARC BERGERON

-et-

ROXANE SAULNIER

Demandeurs

C.

4058569 CANADA INC.

-et-

9153-9171 QUÉBEC INC.

-et-

9453-6885 QUÉBEC INC.

-et-

AUTOS PLUS J. F. HAMEL INC.

-et-

2431-9006 QUÉBEC INC.

-et-

9056-4725 QUÉBEC INC.

-et-

9458778 CANADA LIMITED

-et-

9076-4754 QUÉBEC INC.

-et-

6128084 CANADA INC.

-et-

9055-4627 QUÉBEC INC.

-et-

LOCATION 18E RUE INC.

-et-

AUTOMOBILES BERNIER ET

CREPEAU LTÉE

-et-

CANBEC AUTOMOBILE INC.

-et-
BOURASSA WEST ISLAND INC.
-et-
9531025 CANADA INC.
-et-
AUTO AMBASSADEUR INC.
-et-
AUTOMOBILES RIMAR INC.
-et-
BOULEVARD CHEVROLET BUICK
GMC CADILLAC INC.
-et-
CARLE FORD INC.
-et-
9076-7567 QUÉBEC INC.
-et-
LES AUTOMOBILES LA SEIGNEURIE
(1990) INC.
-et-
CHEVROLET BUICK GMC DE
VALLEYFIELD LTÉE
-et-
DESCHAMPS CHEVROLET BUICK
CADILLAC GMC LTÉE
-et-
8992231 CANADA INC.
-et-
D.M. AUTOMOBILES INC.
-et-
4544391 CANADA INC.
-et-
3100-8436 QUÉBEC INC.
-et-
9350-8406 QUÉBEC INC.
-et-
EXCELLENCE DODGE CHRYSLER INC.
-et-
GERMAIN CHEVROLET BUICK GMC
INC.
-et-
AUTOMOBILES DE BAVIÈRE INC.
-et-
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC
INC.
-et-
HAMEL AUTOS DE BLAINVILLE INC.

-et-
HAMEL CHEVROLET BUICK GMC
LTÉE
-et-
AUTOMOBILES ÎLE-PERRÔT INC.
-et-
9429-6399 QUÉBEC INC.
-et-
PRINCIPALE AUTOS LTÉE
-et-
9058-3287 QUÉBEC INC.
-et-
9154-7323 QUÉBEC INC.
-et-
9171-1440 QUÉBEC INC.
-et-
9101-2468 QUÉBEC INC.
-et-
9324-4960 QUÉBEC INC.
-et-
9465812 CANADA LIMITED
-et-
AUTOMOBILES 1539 INC.
-et-
9302-7449 QUÉBEC INC.
-et-
TROIS-RIVIÈRES NISSAN INC.
-et-
9112-0436 QUÉBEC INC.
-et-
AUTOMOBILES LAUZON RIVE-SUD
INC.
-et-
RIVE SUD CHRYSLER DODGE INC.
-et-
9131-3015 QUÉBEC INC.
-et-
GROUPE AUTOS STE-FOY INC.
-et-
9386-6416 QUÉBEC INC.
-et-
177786 CANADA INC.
-et-
9114-9856 QUÉBEC INC.
-et-
4093640 CANADA INC.

-et-
9956000 CANADA LIMITED
-et-
AUTOMOBILES F.M. INC.
-et-
WOODLAND VERDUN LTÉE
-et-
9322-6116 QUÉBEC INC.
-et-
INFINITI LAVAL INC.
-et-
ST-EUSTACHE NISSAN INC.
-et-
H.T. TREMBLAY INC.
-et-
VOLKSWAGEN GROUP CANADA INC.
-et-
AUDI CANADA INC.
-et-
BMW CANADA INC.
-et-
FCA CANADA INC.
-et-
FORD DU CANADA LIMITÉE
-et-
HARLEY-DAVIDSON MOTOR
COMPANY
-et-
HYUNDAI AUTO CANADA CORP.
-et-
JAGUAR AND LAND ROVER CANADA
ULC
-et-
KIA CANADA INC.
-et-
MAZDA CANADA INC.
-et-
MERCEDES-BENZ CANADA INC.
-et-
AUTOMOBILES PORSCHE CANADA,
LTÉE
-et-
AUTOMOBILE VOLVO CANADA
LIMITÉE

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE 2431-9006 QUÉBEC INC. POUR PERMISSION
DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE
(Art. 574 al.3 C.p.c.)**

**À L'HONORABLE STÉPHANE LACOSTE, J.C.S., JUGE GESTIONNAIRE DE LA
PRÉSENTE INSTANCE SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE LONGUEUIL,
LA DÉFENDERESSE 2431-9006 QUÉBEC INC. EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Les demandeurs ont introduit une demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants afin d'intenter contre les défenderesses une action collective visant à compenser le préjudice qu'auraient subi les membres du groupe suivant :

Tous les consommateurs qui, depuis le 31 juillet 2018, ont payé un montant supérieur à celui initialement annoncé par les défenderesses et/ou se sont fait exiger une somme pour un bien ou un service par les défenderesses sans qu'ils ne l'aient demandé, lors de l'achat ou la location d'un véhicule neuf ou usagé.

2. Les demandeurs allèguent que les défenderesses auraient :

- a) *omis d'indiquer clairement sur chaque bien offert en vente dans leur établissement le prix de vente de ce bien;*
- b) *exigé pour un bien ou un service un prix supérieur à celui qui est annoncé;*
- c) *fait une représentation fausse ou trompeuse aux consommateurs en divulguant un prix incomplet qui n'inclut pas les frais supplémentaires imposés à la vente d'un véhicule, ayant de ce fait également passé sous silence un fait important;*
- d) *exigé une somme pour un bien ou un service à un consommateur qu'elles ont rendu à un consommateur sans que ce dernier ne l'ai demandé;*
- e) *agi sans se soucier des conséquences de leurs représentations fausses ou trompeuses, notamment en ce qu'elles sont systématiquement annoncé en magasin et en ligne des prix qui ne représentent pas la réalité et ont négligé et négligent toujours de modifier leur pratique.*

3. Les demandeurs allèguent plusieurs causes d'action à l'encontre des défenderesses en vertu des articles 219, 223, 224c), 228 et 230a) de la *Loi sur la protection du consommateur*.

4. La défenderesse 2431-9006 Québec inc. (« Alma Toyota ») souhaite produire au dossier de la Cour la déclaration assermentée de M. Frédérick Bouchard, directeur général d'Alma Toyota, ainsi que les pièces AT-1 et AT-2;
5. La déclaration assermentée et les pièces AT-1 et AT-2 sont utiles, pertinentes et nécessaire pour éclairer la Cour quant à la question de savoir si les demandes des membres soulèvent des questions de droit ou de fait identiques, similaires ou connexes au sens l'art. 575 paragr. 1° C.p.c.;
6. La déclaration assermentée et les pièces AT-1 et AT-2 sont utiles, pertinentes et nécessaire pour éclairer la Cour quant à la question de savoir si les faits allégués par les demandeurs paraissent justifier les conclusions recherchées au sens l'art. 575 paragr. 2° C.p.c. quant à la défenderesse Alma Toyota;
7. En effet, la déclaration assermentée et les pièces AT-1 et AT-2 donnent des explications à la Cour sur le contenu de la pièce P-8 et la pièce P-8.1, lesquelles explications permettent de constater :
 - Il y a absence de preuve du prix auquel les véhicules apparaissant à la pièce P-8.1 ont été vendus, le cas échéant;
 - L'absence de lien logique entre la pièce P-8, qui concerne la vente d'un véhicule à M. France Ménard en août 2020, et l'enregistrement du site web d'Alma Toyota contenu à la pièce P-8.1 qui est postérieur à cette vente;
 - Le prix payé par M. France Ménard aux termes de l'acceptation de l'offre contenue à la pièce P-8 est inférieur à celui mentionné à l'étiquette contenue à la pièce P-8;
 - La défenderesse Alma Toyota n'a pas exigé une somme pour un bien ou service que son client n'avait pas demandé.
8. La défenderesse Alma Toyota soumet respectueusement que la déclaration assermentée de M. Frédérick Bouchard ainsi que les pièces AT-1 et AT-2 sont non seulement utiles mais nécessaires au stade de la demande d'autorisation pour exercer une action collective car la preuve soumise par les demandeurs pour soutenir leur recours relativement à la vente d'un véhicule à M. France Ménard est incomplète en ce qu'elle ne contient pas le coût des accessoires inclus dans cette vente ni le contrat de vente final;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente demande pour permission de présenter une preuve appropriée;

ACCORDER la permission à la défenderesse 2431-9006 Québec inc. de produire la déclaration assermentée de M. Frédérick Bouchard et les pièces AT-1 et AT-2 jointes à la présente;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Alma, le 20 mai 2022

Larouche Lalancette Pilote Avocats

LAROUCHE LALANCETTE PILOTE AVOCATS

S.E.N.C.R.L.

Me Raphaël Gaboury

Me Alexandra Pilote

Avocats de la défenderesse

2431-9006 Québec inc.

apilote@llpb.ca / rgaboury@llpb.ca

660, boul. De Quen Nord

Alma (Québec) G8B 6H5

Téléphone : 418-662-6475

Télécopieur : 418-662-9239

Code d'impliqué permanent : BG 0892

Notre référence : 6335-1 Code d'impliqué

permanent : BG 0892

Notre référence : 6335-1

N° 505-06-00029-228

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

JEAN VALIQUETTE ET ALS;

Demandeurs

c.

4058569 CANADA INC. ET ALS;

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE 2431-9006
QUÉBEC INC. POUR PERMISSION DE
PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE (ART.
574 AL. 3 C.p.c.)**

ORIGINAL

Me Raphaël Gaboury et
Me Alexandra Pilote
apilote@lpb.ca / rgaboury@lpb.ca
Avocats de la défenderesse 2431-9006
Québec inc.

**Larouche Lalancette Pilote Avocats
s.e.n.c.r.l.**

660, boulevard De Quen Nord
Alma (Québec) G8B 6H5
Téléphone: 418 662-6475
Télécopieur: 418 662-9239

BG 0892

N/D : 6335-1

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° de dossier : 505-06-000029-228

JEAN VALIQUETTE ET ALS;

Demandeurs

c.

4058569 CANADA INC. ET ALS;

Défenderesses

**DÉCLARATION SOUS SERMENT
DE M. FRÉDÉRIK BOUCHARD**

Je soussigné, Frédéric Bouchard, ayant mon domicile professionnel au 630, avenue du Pont Sud, à Alma (Québec), G8B 2V4, district judiciaire d'Alma, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis le directeur général de 2431-9006 Québec Inc. (« Alma Toyota ») depuis le 31 décembre 2021;
2. J'exerçais auparavant la fonction de directeur général des ventes chez Alma Toyota et ce, depuis l'année 2011;
3. J'ai pris connaissance de la Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants datée du 17 janvier 2022 (la « Demande d'autorisation ») et des pièces P-8 et P-8.1 au soutien de celle-ci dans le dossier portant le numéro 505-06-000029-228;
4. J'ai particulièrement pris connaissance des paragraphes 22 et 23 de la Demande d'autorisation, lesquels se lisent comme suit :
 22. *La défenderesse 2431-9006 Québec Inc. fait affaires sous le nom d'Alma Toyota, tel qu'il appert de la pièce P-1;*
 23. *Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais divers de 165 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour*

ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, pièce P-8, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, pièce P-8.1;


5. J'ai pris connaissance de la pièce P-8 au soutien de la Demande d'autorisation, laquelle contient :
 - a) Une copie d'une offre de vente acceptée par M. France Ménard le 21 août 2020 portant sur le véhicule Toyota Highlander 5TDBZRFH3KS957724;
 - b) L'étiquette du véhicule qui fait l'objet de la vente aux termes de l'offre précitée, affichant un prix de 34 995 \$;
6. J'ai pris connaissance de la pièce P-8.1, laquelle consiste en un enregistrement vidéo d'annonces publiées sur le site web d'Alma Toyota;
7. L'enregistrement P- 8.1 est une vidéo du site internet d'Alma Toyota faite au mois de décembre 2021, soit un an et quatre mois après la vente intervenue avec M. France Ménard;
8. Aucune publicité relativement au véhicule Toyota Highlander 5TDBZRFH3KS957724 n'apparaît dans la pièce P-8.1;
9. Je confirme n'avoir retracé aucun extrait d'une annonce sur le site internet d'Alma Toyota relativement au véhicule Toyota Highlander 5TDBZRFH3KS957724;
10. L'offre de vente P-8 acceptée par M. Ménard prévoit un prix qui se calcule comme suit:
 - Prix du véhicule : 34 995,00 \$
 - Frais divers : 165,00 \$
 - **Prix de vente total : 35 160,00 \$**
 - Allocation d'échange : (5 750,00 \$)
 - **Écart net : 29 410,00 \$**
 - TVP : 2 933,65 \$
 - TPS/TVH : 1 470,50 \$
 - **Total : 33 814,15 \$**
11. L'offre de vente P-8 acceptée par M. France Ménard inclut les accessoires suivants, lesquels ont été requis à sa demande :
 - a) Un attache-remorque de deux pouces sans filage;
 - b) Un tapis manquant;

12. Alma Toyota a émis une facture de 413,55 \$ pour l'attache remorque installé le 24 aout 2020, tel qu'il en appert de la pièce **AT-1**;
13. Le contrat de vente intervenu avec M. France Ménard suivant l'offre d'achat accepté P-8 prévoit en conséquence un prix de vente total de 35 160 \$ pour le véhicule et les accessoires décrit au paragraphe 10 précité, tel qu'il en appert de la pièce **AT-2**;
14. En excluant les taxes applicables et la valeur de l'attache remorque apparaissant dans la facture AT-1, Monsieur France Ménard a payé un prix de 34 746,35 \$ pour acheter le véhicule Toyota Highlander 5TDBZRFH3KS957724, soit un prix inférieur à celui mentionné sur l'étiquette P-8.

ET J'AI SIGNÉ :
À Alma, le 20 mai 2022


Frédéric Bouchard

Serment prêté devant moi, à Alma,
le 20 mai 2022


Isabelle Boissel #203259
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec

Isabelle Boissel

De: Isabelle Boissel
Envoyé: 20 mai 2022 13:16
À: 'jlambert@lambertavocatinc.com'; 'denis.cloutier@cainlamarre.ca'; 'stephane.gauthier@cainlamarre.ca'; 'hrant.bardakjian@cainlamarre.ca'; 'bhoward@duntonrainville.com'; 'slanoix@duntonrainville.com'; 'jmerleaubourassa@duntonrainville.com'; 'l.bourdeau@sblavocats.com'; 'nicolasplavergne@cableamos.com'; 'mcguire.avocats@cableamos.com'; 'JLORTIE@MCCARTHY.CA'; 'MRONDEAU@MCCARTHY.CA'; 'FGIROUX@MCCARTHY.CA'; 'JEANPHILIPPEROYER@BOUCHARDAVOCATS.COM'; 'JPLEMIRE@LEMIREAVOCAT.COM'; 'anthony.cayer@blakes.com'; 'SRICHEMONT@FASKEN.COM'; 'scaron@lcm.ca'; 'bduclos@duclosavocats.com'; 'nvinette@duclosavocats.com'; 'j.carrier@pfdavocats.com'; 'francisarnaud.marcotte@groupepetcj.ca'; 'francis.rouleau@blakes.com'; 'Antoine.Massie@groupepetcj.ca'; 'marc-andre.lemire@groupepetcj.ca'; 'mbrisson@fodago.ca'; 'availlancourt@bpavocats.com'; 'dupuisavocat@sympatico.ca'; 'agrandmont@ngravocats.ca'; 'SCLEROUX@FORSETIAVOCATS.CA'; 'FBELHUMEUR@FORSETIAVOCATS.CA'; 'pl.joncas@rancourtlegault.com'; 'sguertin@guertinavocats.com'; 'dschueler@guertinavocats.com'; 'yrobillard@millertomson.com'; 'famine@millertomson.com'; 'Smasse@millertomson.com'; 'Lbambara@millertomson.com'; 'amgagne@ksalegal.ca'; 'jflepine@lsaavocats.com'; 'linteau@lsaavocats.com'; 'denis.godbout@ljt.ca'; 'agathe.basilio@ljt.ca'; 'anthonyrobert@sympatico.ca'; 'jsroy@jurisylvestre.ca'; 'sidney.elbaz@mcmillan.ca'; 'yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca'; 'fpere@stikeman.com'; 'lnahmiash@infavocats.com'; 'afranceschini@infavocats.com'; 'iboldeanu@infavocats.com'; 'louis-philippe.constant@clydeco.ca'; 'guy.poitras@gowlingwlg.com'; 'gabriel.daddona@gowlingwlg.com'; 'SPitre@blg.com'; 'AMerminod@blg.com'; 'elif.oral@nortonrosefulbright.com'; 'michel.belanger-roy@nortonrosefulbright.com'; 'francois-david.pare@nortonrosefulbright.com'
Cc: Alexandra Pilote; Raphaël Gaboury
Objet: 6335-1 - Jean Valiquette & als. c. 4058569 Canada inc. & als. NO: 505-06-000029-228
Pièces jointes: Déclaration sous serment_Frédéric Bouchard (2431-9006 Québec inc.).pdf; Pièce AT-1.pdf; Pièce AT-2.pdf; Demande de présenter une preuve appropriée (défenderesse 2431-9006 Québec inc.).pdf

Larouche Lalancette Pilote
AVOCATS S.E.N.C.R.L.

660, boulevard De Quen Nord
Alma (Québec) G8B 6H5
Téléphone : 418-662-6475
Télécopieur : 418-662-9239

CANADA COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC (Chambre des actions collectives)

DISTRICT DE
LONGUEUIL

No : 505-06-000029-228

Code : BG 0892

**NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Art. 110 C.p.c.)**

Date et lieu de la
notification

Alma, le 20 mai 2022

Heure : (Voir entête du courriel)

EXPÉDITEUR :

ME ALEXANDRA PILOTE & ME RAPHAËL GABOURY
LAROUCHE LALANCETTE PILOTE, AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Avocats de la défenderesse 2431-9006 QUÉBEC INC.
N/D : 6335-1
TÉLÉPHONE : 418-662-6475
COURRIEL : apilote@llpb.ca; rgaboury@llpb.ca

**NOTIFICATION
EFFECTUÉE À :**

Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert
LAMBERT AVOCAT INC.
COURRIEL : jlambert@lambertavocatinc.com;

Mes Denis Cloutier, Stéphane Gauthier et Hrant Bardakjian
CAIN LAMARRE
COURRIEL : denis.cloutier@cainlamarre.ca;
stephane.gauthier@cainlamarre.ca; hrant.bardakjian@cainlamarre.ca

Mes Brian Howard, Sylvain Lanoix et Julien Merleau-Bourassa
DUNTON RAINVILLE
COURRIEL : bhoward@duntonrainville.com;
slanoix@duntonrainville.com; jmerleaubourassa@duntonrainville.com;

Me Lyne Bourdeau
SIMARD BOIVIN LEMIEUX
COURRIEL : l.bourdeau@sblavocats.com;

Mes Nicolas Provencher-Lavergne et Jean McGuire
MCGUIRE PROVENCHER LAVERGNE
COURRIEL : nicolasplavergne@cableamos.com;
mcguire.avocats@cableamos.com;

**Mes Jean Lortie, Marie Rondeau, François Giroux et Gabriel
Querry**
MCCARTHY TETRAULT
COURRIEL : JLORTIE@MCCARTHY.CA;
MRONDEAU@MCCARTHY.CA; FGIROUX@MCCARTHY.CA;

Me Jean-Philippe Royer

BOUCHARD + AVOCATS INC.
COURRIEL : JEANPHILIPPEROYER@BOUCHARDAVOCATS.COM;

Me Jean-Philippe Lemire
LEMIRE AVOCATS
COURRIEL : JPLEMIRE@LEMIREAVOCAT.COM

Mes Anthony Cayer et Francis Rouleau
BLAKE CASSELS & GRAYDON
COURRIEL : francis.rouleau@blakes.com;
anthony.cayer@blakes.com;

Me Sébastien Richemont
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
COURRIEL : SRICHEMONT@FASKEN.COM

Me Sébastien C. Caron et Jane Carle Evans
LCM AVOCATS INC.
COURRIEL : scaron@lcm.ca

Mes Benoît Duclos et Nicolas Vinette
DUCLOS
COURRIEL : bduclos@duclosavocats.com;
nvinette@duclosavocats.com

Me Jean-François Carrier
PRÉVOST FORTIN D'AOUST
COURRIEL : j.carrier@pfdavocats.com

Mes Francis Arnaud Marcotte, Antoine Massie et Marc-André Lemire
THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR
COURRIEL : francisarnaud.marcotte@groupepcj.ca;
Antoine.Massie@groupepcj.ca; marc-andre.lemire@groupepcj.ca

Me Martin Brisson
FORTIER D'AMOUR GOYETTE
COURRIEL : mbrisson@fodago.ca

Me Annie Vaillancourt
BÉDARD POULIN AVOCATS
COURRIEL : availlancourt@bpavocats.com

Me Christian Dupuis
COURRIEL : dupuisavocat@sympatico.ca

Me Alexandre Grandmont
NORMANDIN GRAVEL RHÉAUME AVOCATS INC.
COURRIEL : agrandmont@ngravocats.ca

Me Stéphane Cléroux et Francis Belhumeur

LITIGE FORSETI INC.
COURRIEL : SCLEROUX@FORSETIAVOCATS.CA;
FBELHUMEUR@FORSETIAVOCATS.CA

Me Pierre-Luc Joncas
RANCOURT LEGAULT JONCAS
COURRIEL : pl.joncas@rancourtlegault.com

Mes Sylvain Guertin et Danyca Schueler
GUERTIN SOCIÉTÉ D'AVOCATS
COURRIEL : sguertin@guertinavocats.com;
dschueler@guertinavocats.com

Mes Yves Robillard, Fadi Amine, Me Stéphanie Massé et Me Laura Bambara
MILLER THOMSON
COURRIEL : yrobillard@millerthomson.com;
famine@millerthomson.com; Smasse@millerthomson.com;
Lbambara@millerthomson.com

Me Anne-Marie Gagné
KSA AVOCATS
COURRIEL : amgagne@ksalegal.ca

Mes Jean-François Lépine et Louis Linteau
BLP AVOCATS INC.
COURRIEL : jflepine@lsaavocats.com; linteau@lsaavocats.com

Mes Denis Godbout et Agathe Basilio
LJT AVOCATS
COURRIEL : denis.godbout@ljt.ca; agathe.basilio@ljt.ca

Me Anthony Paul Robert
COURRIEL : anthonyrobert@sympatico.ca

Me Jean-Sébastien Roy
SYLVESTRE AVOCATS
COURRIEL : jsroy@jurisylvestre.ca

Mes Sidney Elbaz et Yassin Gagnon-Djalo
McMILLAN
COURRIEL : sidney.elbaz@mcmillan.ca; yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca

Me Frédéric Paré
STIKEMAN ELLIOT
COURRIEL : fpare@stikeman.com

Mes Laurent Nahmiash, Anthony Franceschini et Irina Boldeanu
INF

COURRIEL : lnahmiash@infavocats.com;
afranceschini@infavocats.com; iboldeanu@infavocats.com

Me Louis-Philippe Constant

CLYDE & CIE CANADA

COURRIEL : louis-philippe.constant@clydeco.ca

Mes Guy Poitras et Gabriel D'Addona

GOWLING WLG CANADA

COURRIEL: guy.poitras@gowlingwlg.com;

gabriel.daddona@gowlingwlg.com

Mes Stéphane Pitre et Anne Merminod

BORDEN LADNER GERVAIS

COURRIEL : SPitre@blg.com; AMerminod@blg.com

Mes François-David Paré, Michel Bélanger-Roy et Me Elif Oral

NORTON ROSE FULLBRIGHT

COURRIEL : elif.oral@nortonrosefulbright.com, [michel.belanger-](mailto:michel.belanger-roy@nortonrosefulbright.com)

roy@nortonrosefulbright.com; [\[david.pare@nortonrosefulbright.com\]\(mailto:david.pare@nortonrosefulbright.com\)](mailto:francois-</p></div><div data-bbox=)

**NATURE DU
DOCUMENT
TRANSMIS :**

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE 2431-9006 QUÉBEC INC.
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE,
DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE M. FRÉDÉRIK BOUCHARD,
PIECES AT-1 ET AT-2;**

**NOMBRE DE PAGES
DU DOCUMENT :**

17

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2022-PROC-00122727

Date et heure de transmission : 2022-05-20 14:21:36

Numéro de dossier judiciaire : 505-06-000029-228

Titre : Demande de la défenderesse
2431-9006 Québec inc. pour
permission de présenter une preuve
appropriée, déclaration sous serment
et pièces AT-1 et AT-2

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre procédure soit considérée comme reçue à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

N° 505-06-000029-228

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

JEAN VALIQUETTE ET ALS;

Demandeurs

c.

4058569 CANADA INC. ET ALS;

Défenderesses

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE
M. FRÉDÉRICK BOUCHARD**

ORIGINAL

Me Raphaël Gaboury et
Me Alexandra Pilote
apilote@lspb.ca / rgaboury@lspb.ca
Avocats de la défenderesse 2431-9006
Québec inc.

**Larouche Lalancette Pilote Avocats
s.e.n.c.r.l.**

660, boulevard De Quen Nord
Alma (Québec) G8B 6H5
Téléphone: 418 662-6475
Télécopieur: 418 662-9239

BG 0892

N/D : 6335-1